

N° CCAS-D.2024.06

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2024.06 – Signature d'un contrat de groupe n° 015905 pour l'organisation d'un séjour à Hammamet pour les seniors du CCAS

Le Président du CCAS de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20-20 du Conseil d'administration du CCAS en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'un séjour avec excursions, d'une durée de 15 jours et 14 nuits, à Hammamet, en Tunisie, à destination des seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, organisé du mercredi 2 au mercredi 16 octobre 2024,

DECIDE de signer le contrat n°015905 pour l'organisation d'un séjour avec excursions, d'une durée de 15 jours et 14 nuits, à Hammamet, en Tunisie pour les seniors du CCAS de Montigny-lès-Cormeilles avec la société LATITUDES EXTREMES, sise 42 cours du 14 juillet, 78300 POISSY, représentée par Monsieur Thierry FRANCOIS, en qualité de Commercial,

PRECISE que le nombre de participants est fixé à 33 personnes dont un accompagnateur bénéficiant d'une gratuité totale,

PRECISE que le montant des différentes prestations de ce séjour est fixé à 1195 euros par personne,

PRECISE que les dépenses sont inscrites au gestionnaire RE, sous fonction 4212, article 6064 du budget du CCAS de l'année en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le Président du CCAS

Le 4 septembre 2024

Jean-Noël CARPENTIER



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 10/09/2024